

Ouverture de la séance à
20 h 30

Présents :

BACON Bernard
GOSSE Lionel
LEMOINE Christian
NAUTON Romain
PEPIN Jean-Claude
SERODES Gilbert

Absents :

Excusés
ARS Jonathan
LOUBIER Nicolas
RICOU-LAFONT Corinne
PASCAL Bernadette
Non excusé
MARTIN Hélène

Rédacteur :

LEMOINE Christian

Secrétaire de séance :

GOSSE Lionel

Fin de séance :

22 h 15

Réunion du conseil municipal du 21/06/2018.

Table des matières

1	Ordre du jour	1
1.1	Convention de pâturage à Ancette	1
1.2	Régularisation des captages	1
1.3	Recensement de la population 2019	1
1.4	DM FPIC	1
1.5	Regroupement de communes	1
1.6	Vente de bois sectional	2
1.7	Mise en non-valeur	2
1.8	Compte Rendu réunion cantonale	2
1.9	Station d'épuration de Verrières	2

1 Ordre du jour

1.1 Convention de pâturage à Ancette

Convention avec M. Laurent GRANIER sur les parcelles forestières 9a, 9b et 10. La concession est attribuée à titre gratuit.

Délibération : Accord unanime

1.2 Régularisation des captages

6583.20 € pour l'étude du captage déjà réalisé... Cabinet choisi : FALCON, de Marvejols (le moins-disant, contre 7200 ou 13000 € pour d'autres propositions).

Délibération : Accord unanime

1.3 Recensement de la population 2019

Du 17 janvier au 16 février 2019. Une personne à trouver pour visiter chaque habitation occupée...

1.4 DM FPIC

Modification du Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (Recettes : 5533 €, dépenses : 5963 €, différence : -430 €).

Délibération : Accord unanime

1.5 Regroupement de communes

Courrier commun des maires du Chambon et de St-Symphorien aux services de la Préfecture le 26 mai 2018, au lendemain d'une réunion des maires et conseillers des deux communes, pour évoquer le projet de fusion. Réponse de la Préfète le 8 juin : encouragements à fusionner (241 habitants à St-Symphorien, 293 pour le Chambon, dont 55 personnes du CADA comprises dans le futur recensement, base de calcul pour la Dotation Générale de Fonctionnement - DGF). Objectifs : retrouver une grande commune unifiée, mutualiser les moyens, définir une nouvelle fiscalité harmonisée avec celle du Chambon, sur une durée maximum de 12 ans. Bonus de 5% pour la DGF, nouveau produit fiscal attendu de 169 K€ (contre à peine 70 K€

actuellement pour St-Symphorien). Délai contraint : il faut acter l'éventuelle fusion avant le 30 septembre 2018 (élections en 2020 moins un an de « carence » sur les modifications pouvant impacter le périmètre des élections). Une nouvelle délibération sera prise, après réunion des deux conseils municipaux et rédaction de la charte finalisant le projet de fusion, tant au point de vue fiscal que de la mise en commun des ressources et moyens. La population sera invitée à s'exprimer sur le sujet de la fusion, selon des modalités à définir (formulaire internet ?).

Délibération : Accord unanime pour continuer le projet de fusion.

1.6 Vente de bois sectionnal

Coupe d'affouage gratuite à Croisières.

Délibération : Accord unanime

1.7 Mise en non-valeur

Ordures ménagères d'une maison isolée et vacante depuis plusieurs années : 121.81 € x 3 ans = 365,43 €.

Délibération : Un contre.

1.8 Compte Rendu réunion cantonale

Fibre pour la commune de St-Symphorien : installation en 2019, livraison en 2020.

1.9 Station d'épuration de Verrières

Problème des « eaux claires » étudié par le cabinet qui a construit la station. Rénovation de la station pour supprimer les écoulements d'eaux et retrouver un fonctionnement « normal » de la station : 14250 € HT, plus TVA (récupérable) à 10%...

Délibération : Voir si on peut réaliser certains travaux de nettoyage, pour économiser 2000 €...